



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Desarmement

Question écrite n° 47196

Texte de la question

Un nombre croissant d'organismes et de personnalités diverses s'accorde à penser que jamais autant de conditions favorables n'ont été réunies pour éliminer définitivement le danger des armes nucléaires, soulignant toutefois le caractère fragile de cette conjoncture. La sécurité de notre planète et l'autorité diplomatique de la France sortiraient grandies si notre pays se trouvait à l'initiative de la relance du débat pour l'élimination totale des armes nucléaires. C'est pourquoi M. Gilbert Biessy demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles actions sont entreprises, à l'initiative de la France, pour l'organisation d'une conférence internationale chargée d'examiner les conditions à réunir pour la mise en œuvre d'une convention d'élimination totale. Il lui demande de lui communiquer les intentions du Gouvernement dans ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la nécessité d'agir en faveur de l'élimination du danger des armes nucléaires. Le Gouvernement français rappelle que la France adhère à l'objectif de l'élimination ultime des armes nucléaires dans le cadre du désarmement général et complet. D'ici à la réalisation de cet objectif, pour lequel nous agissons avec détermination, la France entend maintenir en toutes circonstances la crédibilité et l'efficacité de sa force de dissuasion nucléaire. Lors de la conférence d'examen et de prorogation du traité de non-prolifération en mai 1995 à New York, un programme d'action pour le désarmement nucléaire, inclus dans la décision n° 2 sur les « principes et objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires », a été adopté par la quasi-totalité de la Communauté internationale. Dans ces conditions, la convocation d'une conférence internationale, en vue d'examiner les conditions à réunir pour la mise en œuvre d'une convention multilatérale de désarmement, serait, du point de vue du Gouvernement français, de nature à affecter l'autorité des engagements de la Communauté internationale, qui revêtent une valeur essentielle. Au regard du programme convenu à New York, c'est avec fierté que la France peut faire le bilan de son action : signature du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et fermeture de notre centre d'expérimentations dans le Pacifique ; arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires et appel à l'ouverture rapide de la négociation d'une convention internationale dans ce domaine ; adhésion de la France aux protocoles des traités établissant des zones sans armes nucléaires dans le Pacifique sud et en Afrique ; réductions unilatérales de notre arsenal nucléaire (démantèlement du plateau d'Albion et retrait des missiles Hades).

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47196

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 170

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 935